



Préfecture de l'Eure
Canton de Pacy-sur-Eure
Arrondissement des Andelys
Commune de La Chapelle Longueville

2026DCM44 Demande de retrait de la commune de La Chapelle-Longueville du Syndicat de Voirie du canton de Pacy-sur-Eure

L'an deux mille vingt-six, le mercredi huit juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le premier juillet, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire et publique, sous la présidence Mme Karine CHÉRENCEY, maire.

Étaient présents : BEAU Christophe, CARTENET Virginie, CARTON Philippe, CHÉRENCEY Karine, CHEVALIER Grégory, DELOTTE Nathalie, DIEUDONNÉ Marie-Christine, GARNIER Julien, GASSIES Jean-Marie, GINESTIERE Isabelle, JOILLE Thomas, LARDILLEUX-CORNET Catherine, LEBEL Nathalie, LECOLLAIRE Marie, Jennifer MENDY, PICOUAYS Thomas, REGNIER Christophe, ROUEN Marjory, ROUSSARIE Pascale, SAFFRÉ Laurent, SIMMONIN Sylvain, VILLAIN Maud

Ont donné pouvoir : BOUTRAIS Patrice pouvoir à LEBEL Nathalie, EOCHE-DUVAL Juliette pouvoir à GINESTIERE Isabelle, HAQUET Christine pouvoir à ROUSSARIE Pascale, LUBAS Jean-Marc pouvoir à CARTON Philippe, ROQUES Stéphane pouvoir à CHÉRENCEY Karine

Soit sur 27 membres en exercice, 22 présents. Madame Nathalie DELOTTE est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-19, L5211-39-2, D5211-18-2 et D5211-18-3 définissant les conditions de retrait d'une commune à un syndicat, Vu les statuts du syndicat de voirie,

Considérant l'intérêt pour la commune de se retirer du syndicat de voirie et d'exercer la compétence,

Considérant que les modalités financières et patrimoniales à ce retrait doivent être déterminées par la Commune et le Syndicat d'un commun accord et doivent faire l'objet d'une délibération concordante ultérieure,

Considérant la délibération 2024DCM02 du 10 janvier 2024, demandant le retrait de la commune du syndicat de voirie,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- SOLLICITE le retrait de la commune de La Chapelle-Longueville du Syndicat de Voirie du canton de Pacy-sur-Eure avec une date d'effet souhaitée au 01.01.2027
- DEMANDE au comité syndical du de délibérer pour autoriser ce retrait, et de mener à terme cette procédure notamment en saisissant les conseils municipaux de ses membres.
- DEMANDE à Monsieur le Préfet d'autoriser par arrêté le retrait de la commune de La Chapelle-Longueville, à l'issue de la procédure requise.
- AUTORISE Madame la Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à notifier cette décision au Syndicat de Voirie du canton de Pacy-sur-Eure et aux services concernés.

À La Chapelle-Longueville,
Le 08/07/2026

La Maire
Karine Chérencey

La secrétaire de séance
Nathalie Delotte

